



C.E.N.I -
COMMISSION - ELECTORALE - NATIONALE - INDEPENDANTE

DECISION N° 0005 /CENI/CAB/2017, PORTANT NOMINATION DES
MEMBRES DE LA CELLULE DE SUIVI DES DECISIONS
DE LA PLENIERE DE LA CENI

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE
INDEPENDANTE (CENI)

VU la constitution ;
VU le code électoral ;
VU la loi L/2012/016/CNT du 19 septembre 2012 portant composition,
organisation et fonctionnement de la CENI ;
VU le décret N°113 du 29 octobre 2012 portant nomination des commissaires
de la CENI ainsi que les décrets de remplacement intervenus ;
VU le procès-verbal d'élection des membres du bureau exécutif de la CENI ;
VU les décisions des plénières de la CENI du 15, 19 et du 27 juin 2017 ;

DECIDE

Article 1^{er} : En application des articles 18 et 23 du règlement intérieur et sur proposition de l'Assemblée Plénière, sont nommés membres de la **cellule de suivi des décisions de la plénière de la CENI**, en abrégé cellule SDP, les commissaires et les cadres dont les noms suivent :

- **Président** : Kader Aziz CAMARA, Commissaire
- **Vice-président** : Dr Sory SIDIBE, Commissaire

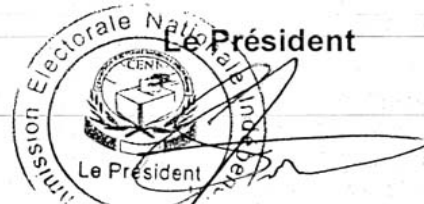
- **Rapporteur** : Mme Mamie Sia TOLNO, Commissaire
- **Membre** : Charles André SOUMAH, Commissaire
- **Membre** : Bocar CISSOKO, Secrétaire Général

Article 2: Les membres du Bureau de la CENI, les directeurs des départements, la direction des affaires administratives et financières et le secrétaire général sont invités à prendre toutes les dispositions utiles pour la bonne exécution de la présente décision ;

Article 3: La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée et publiée partout où besoin sera ;

Fait à Conakry le 12 3 AUG 2017

Le Président



Le Président

Maître Amadou Salif KEBE